

## Procès verbal du conseil d'école du 12 février 2021

### Membres présents :

Pour la municipalité d'Harcourt : Monsieur Aubry Maire d'Harcourt.

Pour la municipalité de La Neuville du Bosc : Madame Mesnil, conseillère municipale.

Pour les représentants de parents d'élèves élus : Monsieur Fiers, Madame Bequet, titulaires.

Pour l'équipe enseignante : Mme Zurbach, directrice, Mme Hébert, adjointe.

Membres excusés : Monsieur Mary, Inspecteur de l'Education Nationale

Questions diverses des parents d'élèves à l'ordre du jour : voir document joint

### **1) Effectifs**

Prévisions rentrée 2021 (remontée automatique)

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
2020/21	16	18	24	17	22	17	21	22
2021/22	15 (11+4)	16	18	24	17	22	17	21
Total 150								

Les prévisions seront affinées en avril avec l'estimation des départs et arrivées.

### **2) Règlement intérieur**

Aucun avenant n'est prévu actuellement.

### **3) Sécurité**

#### Protocole sanitaire renforcé

Pour les écoles : port du masque de catégorie 1 et sport à l'extérieur sauf pour les maternelles.

Il est recommandé de faire confiance aux parents car le personnel enseignant ne peut pas vérifier la conformité des masques aux exigences du ministère.

Aération des locaux toutes les heures.

Procédure en cas d'élève atteint du covid : 1 par classe, fermeture de la classe

Pour les cantines : 2 m de distance sont à respecter entre les groupes classes.

#### PPMS

L'exercice de confinement général prévu pour le 16 février est reporté à une date ultérieure.

Chaque école devra cependant prévoir un exercice avant les vacances de printemps.

Le matériel a été fourni par la municipalité. Reste l'eau, gobelets, seau et papier pour le logi-mobile.

#### **4) Projet d'école**

Le projet d'école 2020/2024 devra être rédigé cette année par l'équipe enseignante. Ce travail se réalisera en trois phases : une phase de réflexion-concertation collective faisant apparaître les constats et besoins de notre école, une mise en forme contenant les objectifs à atteindre, puis une première mise en oeuvre en fin d'année scolaire.

Ce projet, après validation par Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, sera présenté au conseil d'école du 3ème trimestre (le vendredi 18 juin 2021).

#### **5) Budget**

Le budget de fonctionnement de l'école est d'un montant de 7000 euros renouvelés cet année. Ce budget couvre les dépenses de l'école en fournitures scolaires, en papier de photocopie, en petit matériel informatique, en petit matériel de sport,...

#### **6) Coopérative scolaire**

La vente des photos a apporté :  $4152 + 94 - 3022$  (3022 à payer au photographe) = 1124 à la coopérative scolaire cette année.

La somme disponible actuellement est de  $7614,95 - 3018,00$  (photographe) = 4596,95 euros.

Les photos de classe ont rapporté 1252,00 euros à la coopérative scolaire.

Il est envisagé d'utiliser cette somme cette année pour financer des projets pédagogiques et quelques manifestations pour les élèves tels que :

Intervenants

- judo
- arts mur peint et parcours végétal
- goûters (Noël, fin d'année)
- Abonnements
- sorties
- transports
- livres de fin d'année
- cotisation OCCE 319,52

La municipalité dotera l'école d'une subvention cette année.

#### **7) Travaux et équipements**

Demande en équipement

- tapis pour la salle de motricité chez casal sport
- un logiciel hiboutheque pour la bibliothèque de l'école
- des jeux de cour

Demande en travaux

- marquages dans la cour
- aménagement du terrain de sport

## 8) Questions diverses

- les représentants des parents d'élèves n'ont que la version des parents lorsqu'une problématique se présente avec un élève. Ils souhaiteraient avoir un retour des enseignants et de la directrice. Mme Zurbach rappelle le rôle des représentants des parents d'élèves et les invite à encourager les parents à rencontrer les enseignants de leurs enfants en cas de besoin. Elle est disponible pour parler aux représentants des parents d'élèves s'ils se posent des questions sur certaines situations qui leur auraient été rapportées.
- Il existe à l'école un cahier de soin, un cahier des incidents de la cour. En cas d'accident, une déclaration d'accident est envoyée à l'Inspecteur de l'Education Nationale. Une déclaration a été rédigée en 2019/2020.
- Les activités sur le temps de cantine commencent à être mises en place.
- Question portant sur les apprentissages : les parents concernés ont rencontré l'enseignante.
- Question portant sur les rendez-vous : la question a été vue avec les enseignantes.
- Remise de livres : elle se fera si possible.
- PPMS : suite à une évaluation du précédent exercice, la municipalité a doté l'école du matériel nécessaire. Concernant les portes du couloir à aménager, une solution est recherchée.
- Les chariots de la cantine sont opérationnels.  
Monsieur Le Maire est favorable à la venue de parents volontaires, en renfort du personnel pour l'observation et la surveillance sur le temps de midi.

Madame Zurbach  
Directrice

Madame Hébert  
Secrétaire de séance